



## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des Fêtes d'Étroeungt sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 6 avril 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 60

Présents :

Commune de Avesnelles : Pascal PETIT, Christelle BLANDO a donné procuration à Pascal PETIT

Commune d'Avesnes sur Helpe : Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Aline BERTRAND, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Laurence WATTEAU, Sylvie CABOOR a donné procuration à Christian CASTEL

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Philippe HANOT

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Damousies : Alain WITTEMBERG

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Étrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Brice AMAND, Maryse BERNARD a donné procuration à Freddy THERY, Maxime LOUGUET

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX

Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET

Commune de Hestrud : André BERTEAUX

Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON

Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT  
Commune de Liessies : Alain RICHARD  
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ  
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX  
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ  
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ  
Commune de Ramousies : Brice AMAND  
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE  
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN  
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET a donné procuration à Didier CARETTE, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE  
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS  
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES  
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT a donné procuration à Rémi LE ROUZIC  
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC  
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Michel CHALDAUREILLE  
Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Jacky ROUSSELLE  
Commune Dimont : Vincent COURET  
Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT  
Commune de Prisches : Chantal BLEHAUT  
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

### **Objet de la délibération : Mise en œuvre du parrainage sportif**

Numéro de la délibération : DC\_2023\_026

Pièces jointes : Projet de contrat de parrainage (2 pages)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 60

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L111-2, L2313-1, R 2312-1 et D2312-3 ;

Vu la loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 1989 sur la définition du parrainage ;

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider un dispositif permettant de parrainer des sportifs du territoire se qualifiant pour des phases finales d'une compétition sportive.

Objet de l'aide :

Aide accordée aux sportifs (licenciés) habitant la 3CA ou aux clubs dont le siège social est sur le territoire, sélectionnés pour une phase finale d'une compétition sportive de niveau nationale ou internationale.

Modalités :

Attribution d'une bourse de parrainage d'un montant maximal de 500 € couvrant 50% des dépenses liés aux frais administratifs, de déplacement ou d'hébergement.

Conditions d'attribution :

Les sportifs parrainés devront accepter une des contreparties proposées par la 3CA visant à promouvoir l'image de la collectivité. Ils devront cosigner un contrat de parrainage dont le modèle est annexé à la présente délibération.

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

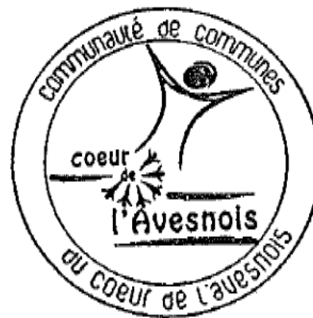
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

**DECIDE** la mise en place du dispositif de parrainage sportif, d'inscrire une enveloppe de 5 000 € au budget au titre de l'année 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer des contrats avec les bénéficiaires de cette aide communautaire.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,  
Nicolas DOSEN



*Publié sur le site Internet le 18/04/2023*

*Envoyé en préfecture le 17/04/2023*

*Reçu le 17/04/2023*

*Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20230413-DC\_2023\_026-DE*